



Dr Olivier BERGIS,
Président du Fonds de Dotation de l'Adapei de l'Essonne

« Nous comptons vraiment sur vous pour nous aider à faire en sorte que les personnes porteuses de handicap mental trouvent réellement toute leur place dans des environnements propices à leur bien-être et à leur épanouissement en Essonne. »



Nos projets

à court terme

- La construction d'un nouvel établissement innovant pour adultes handicapés mentaux et psychiques vieillissants : 36 places médicalisées, 48 places non médicalisées, proposant trois types d'habitats : structure collective, accueil familial ou logements accompagnés.
- L'extension de 5 places de notre foyer d'hébergement de Saulx-les-Chartreux.
- L'achat d'appartements adaptés et intégrés aux Ulis, rattachés à la Maison de Vaubrun.



Avec vous,

construisons un avenir

de qualité

pour le handicap



Pour nous contacter

Fonds de dotation de l'Adapei de l'Essonne
124, Avenue des Champs Lasniers 91940 LES ULIS
Tél. 01 69 41 32 25
Mail : fonds.dotation@adapei91.fr
Site internet : <http://adapei91.fr/le-fonds-de-dotation/>

Le handicap c'est :

en France

48 000 personnes encore sans solutions d'accompagnement
7600 Français accueillis en établissements belges conventionnés

en Région
Île-de-France

cruellement sous équipée
en offre médico-sociale

en Essonne

Plus de 500 Essonnais
(jeunes et adultes) accueillis en
Belgique faute de places

L'Adapei 91

Créée en 1969, l'Adapei de l'Essonne fédère plusieurs associations de parents bénévoles de personnes porteuses de handicaps mentaux : l'Apei de la Vallée de Chevreuse, l'Apei de Massy, l'Apei Essonne-Sud et les Papillons Blancs de l'Essonne.

Nos valeurs sont les suivantes :

- ♥ **Le respect** des personnes en situation de handicap mental, de leur dignité, de leurs droits ;
- ♥ **La solidarité** entre les parents et l'engagement bénévole ;
- ♥ **L'exigence absolue de qualité et de bientraitance** dans la prise en charge des personnes accueillies dans les établissements ;
- ♥ **La valorisation** des capacités des personnes en situation de handicap mental à devenir plus autonomes et à s'exprimer ;
- ♥ **La promotion et le soutien** à la citoyenneté qui conduit à l'inclusion sociale ;
- ♥ **La laïcité, la neutralité politique ;**
- ♥ **La reconnaissance** du rôle des familles et des fratries dans l'accompagnement de leurs proches handicapés ;
- ♥ **L'esprit d'ouverture** qui favorise les échanges et permet d'évoluer.

Ces valeurs fondent nos engagements.

Nous plaçons l'intérêt des personnes en situation de handicap mental au centre de toutes nos actions aussi bien militantes que gestionnaires.

Pourquoi

devenir donateur

Vous participez à leur épanouissement, à l'amélioration de leur accueil et de leur vie quotidienne,
Vous vous engagez en faveur de l'insertion sociale des personnes handicapées mentales dans notre société,
Vous réalisez une action à forte valeur humaniste et solidaire, en faveur des plus démunis et des plus délaissés.

En outre, du fait de la nature juridique du Fonds de Dotation,

Vous êtes un particulier assujéti à l'impôt sur le revenu : 66% de votre don est déductible de l'Impôt sur le revenu dans la limite de 20% de votre revenu imposable. Exemple : un don de 100 € vous permet de déduire 66 €.

Vous représentez une entreprise votre don est déductible de l'Impôt sur les sociétés à hauteur de **60%** du montant des versements dans la limite de 5‰ du chiffre d'affaires de votre entreprise.

Le Fonds de Dotation

Créé début 2019 et issu de la loi de modernisation de l'économie du 4 Août 2008, le fonds de dotation de l'Adapei de l'Essonne est l'organisme financier le plus adapté, le plus structuré légalement et le plus souple pour recueillir et gérer des fonds, destinés à la construction et à l'entretien des établissements d'accueil de personnes porteuses d'un handicap mental.

Le Fonds de dotation a pour objet de soutenir et de développer tout projet d'intérêt général à caractère social, médico-social, éducatif, culturel, sportif ou scientifique favorisant la prise en charge globale des personnes atteintes de handicap ainsi que de leurs familles, dans une optique d'épanouissement et d'autonomie.

Comment donner

Plusieurs solutions s'offrent à vous pour effectuer votre don :

- > En faisant un don directement sur la plateforme sécurisée de notre site internet <http://adapei91.fr/le-fonds-de-dotation/>
- > En nous faisant parvenir un chèque par courrier postal à : Fonds de Dotation de l'Adapei de l'Essonne
124, avenue des Champs Lasniers, 91940 LES ULIS
- > En faisant un virement bancaire direct sur le compte suivant : IBAN : FR76 1751 5900 0008 0139 5570 001
Dans tous les cas, les donateurs transmettront leurs coordonnées au Fonds de Dotation pour envoi du certificat de déductibilité fiscale.

